



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **04 MAI 2026**

Délibération n° **DEL-2026-0117**

### **Aide financière accordée à la commune de Le Versoud pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 19 logements locatifs sociaux, « L'Aurore » 192 rue des Deymes à Le Versoud**

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 65  
Pouvoirs : 8  
Absents : 1  
(Absence de la séance : Laure FAYOLLE)  
Excusés : 8  
Pour : 73  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

**0 5 MAI 2026**

et publié le

**0 5 MAI 2026**

Secrétaire de séance :  
Patricia BELLINI

Le lundi 4 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 27 avril 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Jean-Claude BOREL-GARIN, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Marieke BUNTINX, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Claude COCQUET, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Laurent DESGOUIS, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Sandrine GAUCHON, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Virginie GRAS, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Adelin JAVET, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Stéphane MALARD, Céline MEKHMOUKH, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Thierry PERNET, Delphine PERREAU, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Eric ROETS, Marc ROSSET, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER, Martine VENTURINI

Pouvoirs : Margaux BERLIOZ à Christophe SUSZYLO, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Régine BOURGEOIS à Patrick BEAU, Jean-Yves GAYET à Mylène JACQUIN, Caroline HALLE à Clément BONNET, Séverine LE BIHAN à Henri BAILE, Philippe LORIMIER à Eric ROETS, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment ses compétences en matière de politique du logement et du cadre de vie,  
Vu le Programme Local de l'Habitat 2025-2030, approuvé par délibération communautaire n°DEL-2025-0013 du 17 février 2025,  
Vu la délibération communautaire n°DEL-2023-0471 du 18 décembre 2023 relative à la Politique d'habitat et du logement – Mise en place de nouveaux dispositifs intercommunaux d'aides financières,  
Vu les crédits budgétaires prévus,

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Le Grésivaudan finance désormais directement les organismes HLM ainsi que les communes soumises à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) pour l'équilibre financier de leurs opérations de logements sociaux.

La Société d'Habitation des Alpes (PLURALIS) projette l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 19 logements locatifs sociaux dans le programme immobilier « L'Aurore » 192 rue des Deymes sur la commune de Le Versoud.

La demande de subvention porte sur l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 19 logements locatifs sociaux : 12 logements financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 7 logements financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Au vu des pièces fournies, la subvention s'élève à 228 000 €, soit 12 000 € par logement, décomposée ainsi :

- Subvention en VEFA : 4 000 € x 19 = 76 000 €,
- Subvention répondant aux critères de la réglementation thermique : 6 000 € x 19 = 114 000 €,
- Subvention où l'opération utilise des énergies renouvelables : 2 000 € x 19 = 38 000 €.

Cette aide sera directement versée à la commune de Le Versoud, qui s'engage à la reverser intégralement à la Société d'Habitation des Alpes (PLURALIS).

Les modalités d'appel de fonds prévoient le paiement d'un acompte de 50 % à l'ouverture du chantier et du solde de 50 % à la fin du chantier.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :**

- **D'attribuer une subvention de 228 000 € à la commune de Le Versoud pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 19 logements locatifs sociaux « L'Aurore » situés 192 rue des Deymes à Le Versoud,**
- **De l'autoriser à signer la convention, annexée à la présente délibération avec la commune de Le Versoud ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 04 MAI 2026

Le Président  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**